



Mairie de Faycelles

PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE FAYCELLES

Jeudi 13 juin 2024

Par suite d'une convocation, les membres composant le Conseil Municipal de la commune de Faycelles se sont réunis en date du 13 juin 2024, à Faycelles à 18h30, sous la présidence de M. Jean-Claude Laborie, maire de la commune.

La convocation a été envoyée par mail le 7 juin 2024.

L'ordre du jour de la séance était le suivant :

- Approbation du PV du conseil du 16/05/2024
- Point sur les subventions aux associations
- Transfert de compétence assainissement au 01/01/2025
- Organisation de la journée du 22 juin
- Point sur le PLUi

- Questions diverses

Membres présents :

- M. Jean-Claude Laborie, maire
- Mmes Evelyne Cavalerie, Nadine Lafon, Hélène Mathieu, Carine Pradelle, Yveline Poinot
- MM. Samuel Conte, Eric Fages, Jean-François Hugonenc, Jean-Claude Ibanez, Jean-Christophe Labascoule, André Rodrigues

lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.2121-7 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Membres absents excusés n'ayant pas donné mandat de vote :

- Mme Maylis Lavayssière
- M. Frédéric Dartois

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Le Conseil Municipal a désigné M. André Rodrigues pour remplir les fonctions de secrétaire.

Les délibérations de la séance sont mentionnées ci-après.

Approbation du PV du 16 mai 2024

Le CRR est approuvé à l'unanimité.

Proposition n°1 de l'ordre du jour : Point sur les subventions aux associations

M. le Maire rappelle que la commune a délibéré pour accepter le versement d'une subvention aux associations « Fédération Partir » et « Repaire des deux Vallées », 2 centres de loisirs accueillant des enfants de la commune. Cette subvention s'élève à 100 € par enfant, soit le montant de 1100 € pour la Fédération Partir et 100 € pour le Repaire des deux Vallées.

Afin de pouvoir verser ces subventions, il convient de corriger la liste des subventions prévues au compte 65748 pour un total de 4750 €, à savoir :

ADAR	50 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	60 €
APEI Figeac	35 €
Association des Amis de la bibliothèque	80 €
APE	1400 €
Comités des Fêtes	1650 €
FNAC	50 €
Fondation du Patrimoine	50 €
L'Outil en main	100 €
Musée de la Résistance	30 €
Mutuelle Coups Durs	50 €
Fédération Partir	1100 €
Repaire des deux Vallées	100 €

Une Décision Modificative est nécessaire, le budget prévu au compte 65748 étant insuffisant.

Il est proposé de procéder au virement de crédits suivants :

Désignation	Dépenses	Recettes
615221 Entretien bâtiments	- 1200 €	
65748	+ 1200 €	

Le Conseil Municipal a approuvé cette décision à l'unanimité.

Proposition n°2 de l'ordre du jour : **Transfert de la compétence assainissement au 01/01/2025**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que, depuis le 1^{er} janvier 2020, le Syndicat Mixte du Limargue et Ségala a la possibilité d'exercer la compétence Assainissement Collectif pour ses membres qui en feraient la demande.

Pour cela, les communes faisant déjà partie de son périmètre, adhérentes pour la compétence obligatoire Production Eau Potable et souhaitant adhérer à la compétence optionnelle Assainissement Collectif doivent lui transférer cette compétence par délibération du conseil municipal.

Par la suite, l'adhésion de la commune à la compétence optionnelle Assainissement Collectif est subordonnée à l'accord du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Limargue et Ségala.

La commune de Faycelles étant déjà adhérente au Syndicat Mixte pour la compétence obligatoire Production Eau Potable, il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur le transfert de la compétence Assainissement Collectif communale vers le Syndicat Mixte du Limargue et Ségala.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal

- Décide d'adhérer et de transférer au Syndicat Mixte du Limargue et Ségala la compétence Assainissement Collectif de la commune de Faycelles à compter du 01/01/2025
- Décide de transférer la totalité de ses résultats (investissement et fonctionnement) du budget Assainissement au Syndicat Mixte du Limargue et Ségala à la clôture de l'exercice N-1
- Charge M. le Maire de la bonne exécution de la délibération et l'autorise à signer tous les documents afférents à cette adhésion.

Proposition n°3 de l'ordre du jour : **Point sur la journée du 22 juin**

Rappel de la journée du 22 juin concernant :

- Le projet de Maison Culturelle et Citoyenne qui se déroulera de 16h à 19h. Présence des conseillers municipaux, du Bureau d'Etudes Auxilia et des associations pour l'accueil des participants. Une réunion préparatoire avec les associations et les artistes locaux est prévue le 19/06/2024 en mairie.
Préparation des locaux (grange intérieur/extérieur, salle des fêtes et place des peintres) : rdv à 10h00 avec Auxilia.
- Le marché gourmand. Affichage prévue à partir du 14/06/2024.

Proposition n°4 de l'ordre du jour : **Point sur le PLUi**

Une réunion du Conseil Communautaire aura lieu le 25 juin 2024 où un point sera fait sur le projet de PLUi, un projet de PLUi rédigé dans un contexte visant à encourager la densification urbaine.

Durant ces quinze dernières années, la commune de Faycelles avait bénéficié d'une attractivité permettant la construction de logements neufs importante et l'arrivée de nouveaux habitants. Or, la politique de Zéro Artificialisation Nette qui limite toute extension de l'artificialisation des sols d'ici 2050 et qui impose une surface constructive réduite aura un impact sur notre développement futur.

Le compte-rendu de la réunion du 25/06 alimentera, à ne pas douter, le débat.

Questions diverses

- Préparation des élections législatives et tenue du bureau de vote

Dimanche 30 juin 2024 : 1^{er} tour de scrutin

8h00-10h30	Jean-Claude Laborie Jean-Claude Ibanez Carine Pradelle Jean-Christophe Labascoule	13h00-15h30	Maylis Lavayssière Frédéric Dartois Samuel Conte
10h30-13h00	Hélène Mathieu Yveline Poinot Nadine Lafon André Rodrigues	15h30-18h0	Jean-François Hugonenc Evelyne Cavalerie Jérôme Besse-Daynac Eric Fages

Dimanche 7 juillet 2024 : 2nd tour de scrutin

8h00-10h30	Jean-Claude Laborie Jean-Claude Ibanez Frédéric Dartois	13h00-15h30	Eric Fages Nadine Lafon André Rodrigues Jean-François Hugonenc
10h30-13h00	Evelyne Cavalerie Jérôme Besse-Daynac Hélène Mathieu Yveline Poinot	15h30-18h0	Maylis Lavayssière Samuel Conte Jean-Christophe Labascoule Carine Pradelle

- Point sur la nouvelle école
Inquiétude sur la dérive du planning.
Appel d'offre non lancé à ce jour. Une application de pénalités de retard est envisagée.
La date limite prévue pour la remise des plis par les Entreprises candidates était le 31/07/2024 et l'ouverture des plis le 3 ou 4/08/2024.
A suivre.
- Faycelles : ville ambassadrice du don d'organes
Une proposition a été faite de devenir ville ambassadrice du don d'organes et afficher un « ruban vert » à nos panneaux d'entrée de village. Avec la signature de la charte "Ville ambassadrice du don d'organes" Faycelles s'engagerait à sensibiliser sa population à l'importance de cette discussion familiale. L'objectif est de s'assurer que chaque citoyen puisse exprimer librement son choix concernant le don d'organes.

Le Conseil Municipal a approuvé cette proposition à l'unanimité et des démarches seront engagées.

Fin de la séance du Conseil Municipal : 20h35